

Avis adopté

Séance plénière du 11 février 2025

Faire de la troisième conférence des Nations unies sur l'Océan une étape déterminante pour la protection de l'Océan

Associations et Santé et citoyenneté

Changement climatique, surpêche, perte de biodiversité, exploitation des ressources marines, pollution plastique, l'océan subit de nombreuses contraintes qui menacent l'équilibre de la planète et le nôtre. Par son rôle de régulateur du climat et par les services rendus qu'il apporte quotidiennement à l'humanité, l'océan est essentiel à la vie sur Terre.

Mais aujourd'hui, l'ombre du Président américain Donald Trump et d'un désengagement international sur la cause écologique, l'endettement des pays européens mais aussi les intérêts géopolitiques de certains pays freinant l'adoption de mesures essentielles au milieu marin, ont assombri le ciel au-dessus des Océans.

Alors que les questions océaniques figurent depuis des années sur les agendas politiques mondiaux et que la question santé/environnement est bien sûr incontournable, les avancées restent très modestes sur des sujets comme le Traité pour la préservation de la biodiversité en haute mer qui doit encore être ratifié par 43 États pour être mis en œuvre, sur l'avenir des fonds marins et l'éventualité de leur exploitation minière ou encore sur les négociations du Traité visant à mettre fin à la pollution plastique.

Pourtant protéger la santé des océans c'est protéger la santé humaine puisque les conséquences de la pollution marine sur la santé humaine sont avérées. La pollution marine s'accumule dans les chaînes alimentaires, les poissons et les fruits de mer sont contaminés par les toxines présentes dans les polluants marins, puis, in fine, consommés par les humains. La cible 1 de l'ODD 14 est donc incontournable. En face de cette urgence à agir, les thèmes de travail de l'UNOC sont ambitieux mais quelque peu techniques.

C'est pourquoi, il nous paraît essentiel de souligner notre responsabilité politique et la nature de nos engagements. Si l'aboutissement des processus multilatéraux en lien avec la protection des Océans, la mobilisation des financements aux fins de développement durable ou la diffusion des connaissances scientifiques sont

indispensables, on ne peut que déplorer comme mentionné dans le présent Avis, l’oubli de la composante humaine – peuples de la mer et des rivages – ainsi que du volet social.

Il en est de même pour l’extraction pétrolière et gazière, pourtant première activité économique au sein des Océans. Comme préconisé dans cet avis, l’UNOC 3 doit à minima prévoir « une zone ouverte largement au grand public » et aux institutions représentatives de la société civile, parmi lesquelles le CESE et les CESER doivent prendre toute leur place. Toutefois, les ONG n’ont pas attendu la tenue de l’UNOC 3 pour se mobiliser. Le 8 janvier 2025 la Coalition citoyenne pour la protection de l’Océan a tenu une conférence de presse pour signaler les enjeux sans précédent du sommet onusien pour la sauvegarde du monde vivant et de l’humanité. Alertant sur le risque du renoncement politique, de la diplomatie financière et du greenwashing, cette coalition citoyenne menée par Bloom veut livrer une “bataille pour l’océan” faite de campagnes législatives, d’actions en justice et de mobilisations d’ampleur.

Ainsi, les associations se mobilisent pour l’UNOC3 et le resteront bien au-delà cette prochaine étape internationale. Le groupe des Associations et le groupe Santé & Citoyenneté, remercient d’avoir préconisé une mobilisation contre les intenses activités anthropiques incompatibles avec les impératifs de protection, ainsi que le soutien à un moratoire sur l’exploitation des grands fonds marins, qui est indispensable à la préservation de ces écosystèmes encore largement méconnus et particulièrement vulnérables.

Nous remercions également d’avoir préconisé que les questions sociales soient intégrées dans les travaux des futures conférences sur l’Océan compte tenu de l’impératif à aller vers une économie maritime décarbonée et de l’importance des impacts sociaux notamment pour le secteur de la pêche.

Nos groupes espèrent que les textes principaux feront l’objet d’avancées et que cette conférence à venir aboutisse à la création du Plan d’action de Nice pour l’Océan composé d’engagements volontaires et financiers pour une gestion durable et équitable des ressources de l’océan. C’est pourquoi nous avons grandement apprécié la préconisation n°12 qui affirme que l’exploitation des ressources marines doit être encadrée par le principe de précaution, véritable garde-fou garantissant une gestion durable et responsable de nos usages de l’océan.

A ce titre nous souhaitons rappeler que l’essentiel des dégradations subies par l’océan résulte de l’ensemble des activités terrestres, en particulier des pollutions qu’elles génèrent et qui finissent toutes par s’y déverser, au premier rang desquelles nous pouvons citer les activités d’extraction.

Ainsi, au-delà de mieux réguler la pêche, il est important de souligner les nécessaires avancées d’un meilleur respect de l’environnement des activités terrestres. Les acteurs de la mer et les documents de stratégie pour la mer dialoguent encore

aujourd'hui trop peu avec ceux du terrestre, notamment ceux qui s'occupent de la politique et gestion de l'eau.

Le groupe des Associations et le groupe Santé & Citoyenneté remercient enfin les rapporteuses et l'équipe administrative pour le travail effectué et la pertinence des préconisations. En souhaitant que cette Conférence UNOC3 alerte le grand public et bouscule les décideurs politiques sur les mesures à prendre, nos groupes souhaitent que désormais préservation des océans et justice sociale aillent de pair et c'est pourquoi **ils ont voté en faveur de cet avis.**